



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 17 DECEMBRE 2018

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Hauteville sont convoqués en assemblée ordinaire le lundi 17 décembre 2018, à 20h00, à la salle Otavela. Convocation par un tout ménage (L'Echo), le pilier public, le site internet, la Feuille officielle no 48 du 30 novembre 2018.

T r a c t a n d a :

1. Approbation du PV de l'assemblée du 7 mai 2018

Il peut être consulté au bureau communal ou téléchargé sur le site Internet de la commune

2. Budget 2019

2.1 Présentation du budget de fonctionnement

2.2 Budget des investissements

- a) Rénovation du bâtiment scolaire
- b) Equipement du bâtiment scolaire
- c) Endiguement du ruisseau des Branches
- d) Etude du chemin alpestre Grand-ESSERT/LES RÉCARDS
- e) Réfection de la paroi nord du chalet des Récards d'En Bas

2.3 Rapport de la commission financière

2.4 Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissements

3. Présentation du plan financier

4. Nomination d'un membre de la commission de l'Energie

5. Approbation des nouveaux statuts du RSSG

6. Informations et divers

Présidence : Bernard Bapst

Scrutateurs : Pierre Gingins et Jean Bapst

Membres présents : 38 personnes

A 20h00, le syndic ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Cette assemblée sera principalement consacrée au budget et sera enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal (cf art de la loi sur les communes). Chaque intervenant est prié de se présenter pour s'exprimer. Merci d'avance.

Le Conseil communal doit excuser M. Bernard Creux, commission financière et Mme Stéphanie Loosli, responsable de l'accueil extrascolaire.

Deux nouvelles personnes ont rejoint les rangs du conseil communal. Il s'agit de M. Yannick Ecoffey et M. Thierry Piller. Le syndic présente également la nouvelle secrétaire Mme Fabienne Pharisa.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 17 DECEMBRE 2018

La convocation a eu lieu dans les délais et selon la procédure légale soit : dans la Feuille officielle, dans l'Echo de Hauteville, par affichage au pilier public, par insertion sur le site www.hauteville.ch. L'assemblée peut donc délibérer valablement.

Y-a-t-il des remarques ou des modifications que vous souhaitez apporter dans le tractanda ?
Si tel n'est pas le cas, on peut commencer par le point no 1 :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 7 mai 2018

(Il ne sera pas lu ; il pouvait être consulté au bureau communal ou téléchargé sur le site internet de la commune)

La parole n'étant pas demandé, l'on passe au vote :

Vote : accepté à mainlevée et à l'unanimité

2. Budget

2.1. Budget de fonctionnement :

Le syndic passe la parole au responsable des finances M. Christophe Revaz pour la lecture du budget de fonctionnement.

0. Administration :

020.311.0 : Un montant de fr. 2000.00 est prévu pour l'achat d'un ordinateur et de deux écrans pour la nouvelle secrétaire.

1. Ordre public :

140.309.3 : Police du feu : le coût supplémentaire de fr. 7'540.00 pour les frais de cours sont dû à la formation de 14 nouveaux pompiers.

140.313.0 : Le montant de fr. 15'259.00 en plus est dû principalement à l'achat de matériel pour équiper les nouveaux pompiers.

2. Enseignement et formation :

200.352.0 : Participation aux frais du transport scolaire pour 16 enfants de l'école infantine soit un surcoût de fr. 8'777.00

210.352.0 : Participation aux frais de transport scolaire pour 52 enfants de l'école primaire soit un surcoût de fr. 22'578.00



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 17 DECEMBRE 2018

Choffet Henri : Pour l'accueil extrascolaire, est-ce que tout le cercle scolaire participe aux frais ou uniquement Hauteville ?

Gingins Pierre : Pourquoi fr. 6'500.00 en moins dans les aides financières fédérales pour l'accueil extrascolaire

Bapst Bernard : Cela est en rapport avec les subventions que l'on touche pour le nombre de places effectives. Cela représente environ fr. 3000.00 par places effectives. Mais on touche ses subventions uniquement sur trois ans et le montant est dégressif chaque année.

Il y a de plus en plus d'enfants inscrits à l'accueil extrascolaire.

Suite à une réunion entre les conseils de Hauteville et Corbières, Corbières devrait nous rembourser une partie des subventions touchées lorsque l'Accueil extrascolaire était à Villarvolard.

On devrait peut-être aussi avoir droit à des subventions concernant la construction de l'AES. On est en pourparlers avec M. Steiert.

3. Culture

Brodard Jacqueline : Je souhaiterais savoir pourquoi la bibliothèque s'appelle Bibliothèque de Corbières et non Bibliothèque de Hauteville et Corbières.

Bapst Bernard : en réalité cette bibliothèque s'appelle Bibliothèque lis-moi-tout, à Corbières.

Sottas Alexandra : elle est gérée par l'association des parents du cercle scolaire.

Bapst Bernard : on prend note de réfléchir sur le libellé de la bibliothèque

Bapst Jean : pourquoi la commune a supprimé les bourses d'études et d'apprentissage

Bapst Bernard : Etant donné que le budget n'était pas positif, le conseil a décidé de supprimer là. Cela peut changer l'année prochaine, si le budget le permet.

Bapst Jean : cette explication est un peu tirée par les cheveux.

4. Santé

Gingins Pierre : Je suis étonné qu'il y a moins de frais pour les hôpitaux

Bapst Bernard : Parce que l'on paie moins cette année.
On va te répondre. On doit se renseigner auprès du Réseau Santé Social de la Gruyère.

Castella Jean-Marie : construction de l'amortissement de la dette de l'hôpital totalement amorti.



Bapst Bernard : Cela est valable uniquement pour l'année 2019

Choffet Henri : C'est quoi le droit de source

Bapst Bernard : C'est la source de la Tsabié sur la propriété privée de M. Seydoux

Morel Pascal : C'est un contrat que l'on a avec M. Seydoux pour une durée de 50 ans.

8. Agriculture, forêt, tourisme

Castella Jean-Marie : Est-ce que le résultat de la corporation forestière est équilibré ?

Bapst Bernard : Non pas pour le moment. Ils se sont donnés trois ans pour cela. Ils font des ventes de bois diverses.

9. Finance, impôts et immeuble

Castella Jean-Marie : Quelles sont les indices pris en compte pour la péréquation financière ? Nombres d'habitants, etc....

Gingins Pierre : Concernant les charges de fr. 3'200.00 pour le foyer de la chaudière du complexe communal. Je n'ai pas bien compris. Vous devez changer la chaudière ?

Bapst Bernard : non uniquement le foyer de la chaudière.

Choffet Henri : Je trouve inacceptable les conventions avec la gravière
Je ne trouve pas normale que l'on supprime les bourses d'études aux jeunes et que l'on obtienne rien de la gravière.

Bapst Bernard : Les trois quarts de la gravière ne se trouve pas sur Hauteville. On va faire au mieux pour retirer quelque chose de la gravière.

Castella Jean-Marie : Est-ce que cela bouge du côté de la DCMI.

Bapst Bernard : JPF ont ouvert une gravière du côté de Rossens. Il ne va pas rester grand-chose pour Hauteville. La commune a toléré que JPF concasse du gravier qu'il amène d'ailleurs. C'est un dossier compliqué. M. Bussard va nous aider. L'accès à la gravière devait être mieux contrôlé. Le problème est que l'on doit travailler avec les anciens contrats.

Brodard Paul : La gravière JPF exploite le domaine Rigolet. Il y a un contrat entre la commune de Hauteville et la Sté Hauteville SA. JPF exploite cette gravière. Je suis déçu. Les accès appartiennent à la commune mais ont été financé par Hauteville SA. JPF achemine beaucoup de matériel vers la gravière. La Commune serait en droit de demander un droit de passage. On devrait faire une DCMI mais au lieu de ça on remblaye tout azimuth avec n'importe quels matériaux.



Revaz Christophe présente un graphique montrant la répartition des charges.

La parole n'est pas demandée, l'approbation du budget se fera plus tard dans son ensemble.

2.2. Budgets des investissements 2019

a. Rénovation du bâtiment scolaire

Fr. 20'000.00 : Réalisation d'un monte-charge pour les personnes à mobilité réduite
Actuellement, il y a un élève, suite à sa maladie, qui certains jours ne peut pas monter dans les locaux de l'AES. Pour l'instant, lorsque cela arrive, l'AES est déplacé dans la salle Otavela

Gingins Pierre : un monte-charge qui se fixe sur l'escalier intérieur

Revaz Christophe : non sur l'escalier extérieur

Vote : accepté à mainlevée et à l'unanimité

b. Equipement du bâtiment scolaire

Fr. 1'500.00 : Pose de moustiquaire

Vote : accepté à mainlevée et à l'unanimité

Eclairage public :

Fr. 8'000.00 : Mise en place de lampadaires suite à la mise sous terre de la ligne électrique au hameau d'Impart. Il n'y avait plus de poteau pour poser l'éclairage public.

c. Endiguement du ruisseau des Branches

Fr. 620'000.00 : Protection contre les crues



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 17 DECEMBRE 2018

Suite au rapport technique du 19 décembre 2017 PBPLAN demandé par l'Etat de Fribourg, il est mentionné que l'état actuel du torrent crée un grave danger pour le village d'Hauteville.

C'est la raison pour laquelle un projet général de l'endiguement de ce torrent est soumis aujourd'hui.

Il est prévu de construire un dépotoir comme à Semsales (Voir plan annexe) aux alentours du virage qui monte à la Lévanche.

Le canton et la confédération subventionnent à 67 %.

Gingins Pierre : Est-ce qu'il n'y a pas autre chose à faire. Est-ce que les riverains ne pourraient pas par exemple enlever les troncs d'arbres et autres dans le ruisseau.

Bapst Bernard : 11 barrages ont déjà été fait. En tout, il y en a une quarantaine.

Vote : 1 abstention, 37 oui

d. Etude du chemin alpestre Grand-Essert/Les Récards

Fr. 10'000.00 : La commune n'a qu'une servitude sur ce chemin mais elle a tout de même des responsabilités.

Ce chemin est très abîmé et c'est encore détérioré lors des derniers orages violents. Les frais devraient être partagés entre le syndicat, la commune et le propriétaire. A voir qui paie quoi.

Les subventions devraient s'élever 67 %

Vote : accepté à mainlevée et à l'unanimité.

e. Réfection de la paroi nord du chalet les Récards d'En Bas

Fr. 8'000.00 : on doit refaire une paroi ainsi que deux portes.

Brodard Jacqueline : Budget de fr. 8000.00 pour les chalets d'alpage. Ne serait-il pas judicieux d'avoir une vision générale des rénovations et des frais concernant les chalets d'alpage.

Bapst Bernard : Le chalet des Récards d'en Haut est restauré. Par contre, on doit entretenir le chalet des Récards d'en Bas. Une paroi est pourrie.



Vote : accepté à mainlevée et à l'unanimité.

Le résultat du budget des investissements est donc de fr. 379'400.00 y compris les reports.

2.3 Rapport de la commission financière

M. Stéphane Schouwey nous fait lecture du rapport de la commission financière (joint au PV)

2.4 Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissements

Vote pour le budget de fonctionnement dans son intégralité : accepté à mainlevée et à l'unanimité.

Vote pour le budget des investissements dans son intégralité : accepté à mainlevée et à l'unanimité

3. Présentation du plan financier

Revaz Christophe résume le plan financier. Il invite la population à passer à l'administration communale pour le consulter.

Choffet Henri : il serait plus judicieux de faire un plan financier pour les investissements et non le fonctionnement.

Revaz Christophe : on n'a pas d'investissements prévus ces prochaines années. Si l'on ne fait rien, on n'a pas besoin d'augmenter les impôts

Choffet Henri : on ne peut pas ne pas faire l'investissement.

Bapst Bernard : On peut faire le même plan pour les investissements mais pour le moment on n'aurait aucun chiffre à mettre. Le conseil a décidé de revoir le plan financier tous les 6 mois.

Gross Michaël : projet de déchetterie, c'est un projet en commun avec Corbières. Est-ce que la commune peut se permettre de couper dans les investissements communs

Castella Jean-Marie : c'est Corbières qui doit investir pour la déchetterie donc cela ne devrait pas avoir d'incidence sur la planification financière.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 17 DECEMBRE 2018

Gingins Pierre : qu'elle est la capacité financière de la commune
Qu'elle est le volume disponible. Vous ne faites aucune référence à cela.

Revaz Christophe : Si on dépense trop d'argent, on aura plus la capacité pour emprunter.

Castella Jean-Marie : La capacité d'emprunt et l'autofinancement va baisser.

Castella Mathieu : La commune va arriver à zéro. Par rapport à la capacité de la commune, on a encore un million pour le moment.

4. Nomination d'un membre de la commission de l'Energie

En 2019, la commission de l'Energie sera composée de deux citoyens, d'un membre du conseil communal, de M. Nicolas Chassot (consultant technique, sans droit de vote) et Mme Mooser (Cité de l'Energie).

Revaz Christophe : C'était un vœu du conseil qu'il y ait plus qu'un représentant de la commune comme cela les citoyens auront la majorité.

Le conseil propose la nomination de M. Thierry Ursenbacher.

Ursenbacher Thierry : J'habite à Hauteville depuis 10 ans. J'enseigne à l'école d'ingénieur de Fribourg en mécanique section énergie.

Est-ce qu'une autre personne dans la salle serait intéressée. : Non, personne

Vote : accepté par applaudissement

Bapst Bernard : Je remercie M. Ursenbacher d'avoir accepté ce poste.

Gingins Pierre : Donc les deux représentants de la population seront Messieurs Ursenbacher et Marmier.

5. Approbation des nouveaux statuts du RSSG

RSSG « Réseau Santé et Social de la Gruyère »

La teneur des statuts a été adaptée suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la loi sur les seniors, la loi sur les prestations médico-sociales et la loi sur les indemnités forfaitaires.

Ces statuts ont été approuvés lors de l'assemblée des délégués du 14 juin 2018.

Ce vote est un vote de principe



Vote : 4 abstentions, 34 oui

6. Divers

Déchetterie

Le conseil communal a pris la décision de fermer par une barrière les déchets verts ainsi que les branches. En cause, le mauvais tri de la benne à gazon (le conseil a constaté qu'il y avait souvent des sacs noirs dans la benne).

En mettant une restriction, le conseil est bien conscient que l'on punit les 95 % des gens qui font comme il faut.

Vous avez remarqué que l'on a installé une benne plus grande pour éviter que durant la saison d'été on doit la vider 3 à 4 fois par semaine. Ce qui engendre des coûts élevés de transport.

Les heures d'ouverture de cette déchetterie verte ont été un peu élargi, soit le mercredi dès 15h. au lieu de 17h.

Ecoffey Yannick présente les statistiques des coûts engendrés par les déchets verts et les branches ses quatre dernières années (en annexe). Avec ce système on va économiser des milliers de francs.

Bapst Bernard : C'est du provisoire. Nous sommes toujours dans l'attente de la construction de la nouvelle déchetterie de Corbières. Yannick Ecoffey a trouvé un endroit chez un agriculteur de Botterens pour le dépôt des déchets verts.

Gingins Pierre : L'ouverture le mercredi et samedi pendant l'hiver pose aucun problème mais cet été est-ce que vous envisager d'ouvrir un peu plus

Bapst Bernard : Non. Renseignez-vous auprès des communes voisines , ce n'est pas ouvert plus longtemps.

Rénovation du chalet d'alpage des Récards d'en Haut

La rénovation de ce chalet est terminée. Le locataire M. Josquin Pasquier offre les transports de matériel qui n'ont pas été fait par hélicoptère. Le montant est de fr. 13'000.00 environ. Merci à lui.

Le chalet a été rénové par l'entreprise Barras Jean Sàrl à Botterens pour la charpente et l'entreprise Ruffieux pour la maçonnerie.



Accueil extrascolaire

Nous avons touché les dernières subventions cantonales et fédérales pour le fonctionnement.

Nous avons également une demande de subvention en cours pour la construction de l'AES auprès de M. Jean-François Steiert, conseiller d'Etat directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

La commune espère qu'elle obtiendra un petit quelque chose. Si ces subventions n'arrivent pas on fera peut-être une demande au Patenschaft.

La commune va rediscuter avec Corbières pour récupérer le montant reçu à Corbières pour la création des places de l'accueil extrascolaire.

Corporation forestière

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la corporation Berra-Gibloux est née de la fusion des corporations forestière de la Berra et du triage du Gibloux. Le périmètre regroupe les forêts publiques et privées des communes de Riaz, Marsens, Echarlens, Sorens, Pont-En-Ogoz, Corbières, Hauteville, La Roche, Pont-la-Ville et les forêts domaniales de l'Etat de Fribourg, secteur le Gottu et Russille.

(Voir power point)

La corporation va engager un nouveau forestier et doit investir dans l'achat d'un tracteur d'une valeur approximative de fr. 400'000.00

Les bureaux se trouvent actuellement à Hauteville dans les anciens bureaux de la poste à côté de l'administration communale.

Laiterie

La commune appuie la société de laiterie dans ces démarches pour essayer de conserver la laiterie à Hauteville. La Sté a deux ans pour refaire une nouvelle laiterie.

Une ouverture se présente mais la commune ne peut rien divulguer pour le moment.

Choffet Henri : j'en profite pour donner mon impression. J'exprime ma tristesse. Le Ruz va fermer, faute de repreneur. C'est un patrimoine. Est-ce que la commune pourrait intervenir dans ce cas aussi pour essayer de trouver des solutions pour conserver ce restaurant.

Bapst Bernard : c'est vrai c'est souvent les contacts qui font la différence.

Pour la laiterie, c'est la société qui a demandé un petit coup de pouce.

On va voir ce que l'on peut faire pour le Ruz.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 17 DECEMBRE 2018

Brodard Jacqueline : Où en est le PAL ?

Revaz Christophe : Le PAL est à l'enquête préalable à Fribourg. On attend les remarques.

Brodard Jacqueline : Est-ce qu'il y aura une présentation publique ?

Revaz Christophe : oui. Le PAL devrait nous être retourné d'ici février ou mars 2019.

Bapst Jean : Lors de forts orages, il y a beaucoup de gravats qui descendent depuis le Pra-Mauron. Qu'est-ce qui provoque cela. Il y a le même problème chez Josquin Pasquier. Beaucoup d'enfants se promènent à vélo sur le chemin qui mène à la chapelle. Qui est responsable en cas d'accident ? J'ai déjà fait la remarque à M. Nicolas Chassot. Je crois que c'est la commune qui est responsable de nettoyer.

Bapst Bernard : Pour Josquin Pasquier, on lui fera la remarque. Pour le reste, Nicolas ira voir lors d'orages.

Bapst Bernard : Il y a-t-il encore des questions ?

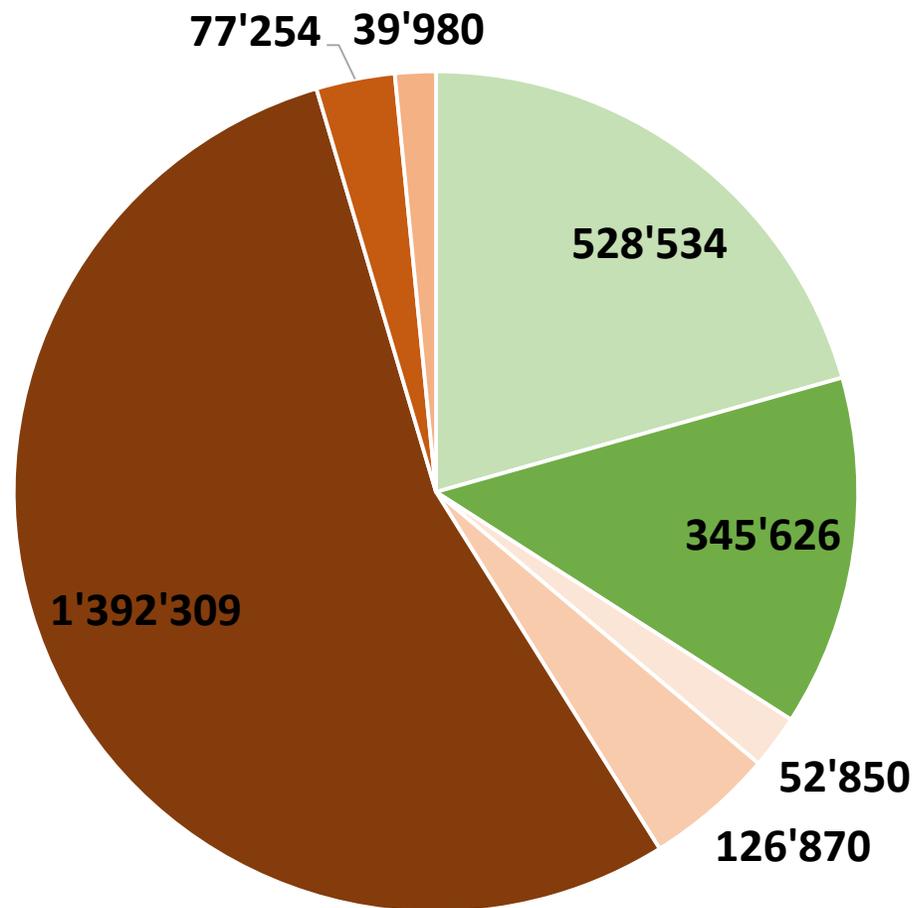
Si cela n'est pas le cas, je clos l'assemblée et vous invite à venir partager une petite collation.

Fin à 22h.15

Au nom de l'assemblée communale

Bernard Bapst syndic	Claudia Kolly secrétaire
-------------------------	-----------------------------

REPARTITION DES CHARGES EN CHF



- AUTORITES ET PERSONNEL
- BIENS, SERVICES, MARCHANDISES
- INTERETS PASSIFS
- AMORTISSEMENTS
- PARTICIPATION ET SUBVENTIONS
- AIDES ET SUBVENTIONS
- FONDS DE RESERVES

Ruisseau des Branches

Protection contre les crues

❖ Rapport technique du 19.12.2017 PBPLAN demandé par l'état de Fribourg.

❖ Au point 2.2 de l'étude on peut lire:

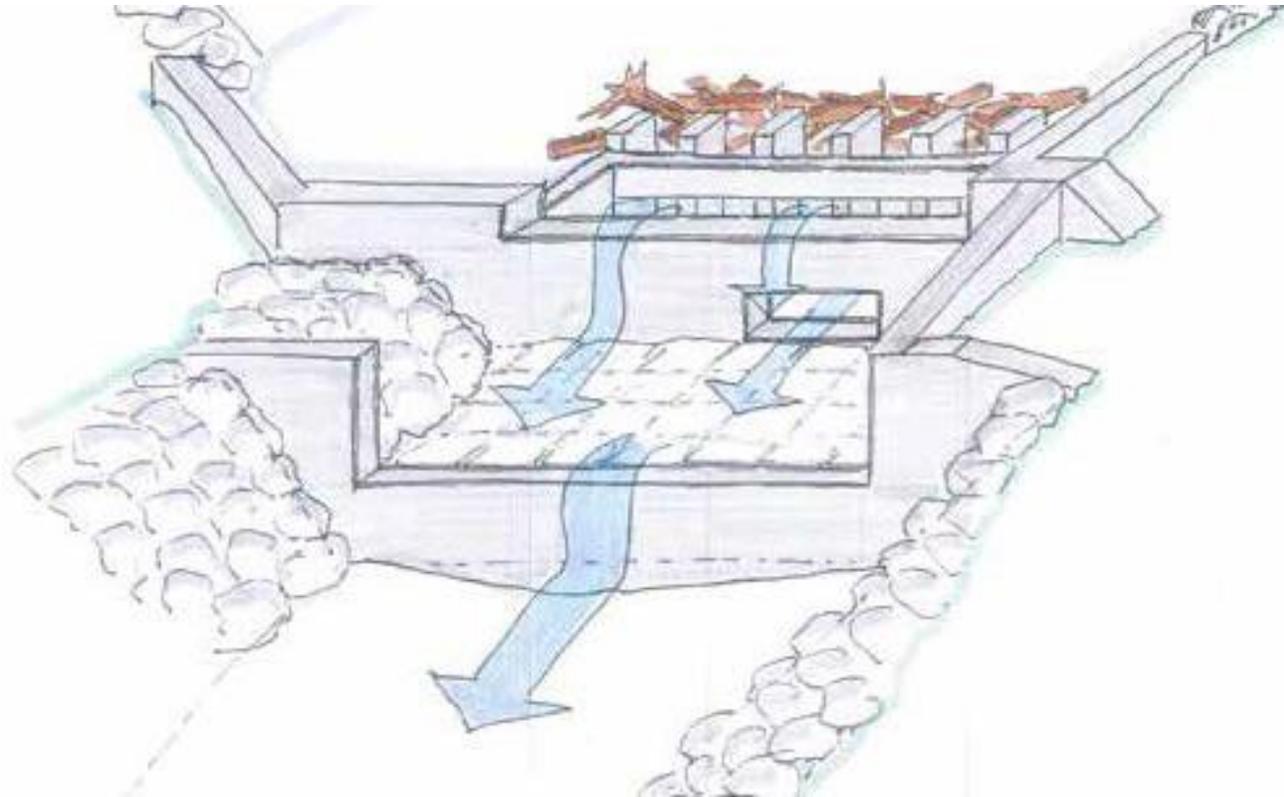
L'état actuel du torrent crée un grave danger pour le village d'Hauteville.

C'est la raison pour laquelle un projet général de l'endiguement de ce torrent est soumis aujourd'hui.

❖ Construction d'un dépotoir.

Ruisseau des Branches

Protection contre les crues



Le conseil communal a pris la décision de fermer les déchets verts ainsi que les branches, pourquoi ?

Le mauvais tri de la benne à gazon
(nous avons constater souvent des sacs noirs dans la benne).
Prochainement les déchets organiques seront acheminés sur une exploitation agricole pour le compostage. Afin de ne pas percevoir de taxes supplémentaires le tri des déchets doit être irréprochable.



3. Aspect économiques.

Statistiques

Déchets Verts

Années	Coûts
Comptes 2015	10'857,10
Comptes 2016	11'694,90
Comptes 2017	10'236,65
Comptes 2018	6'798,50

Branches

Années	Coûts
Comptes 2015	9'591,15
Comptes 2016	5784,05
Comptes 2017	9'116.00
Comptes 2018	2'086,65

Les déchets organiques couvrent en moyenne le 50% des frais des déchets ménagers ces 3 dernières années!

Informations et divers



Rénovation du chalet d'alpage des Récards d'En Haut



Surface forestière totale :

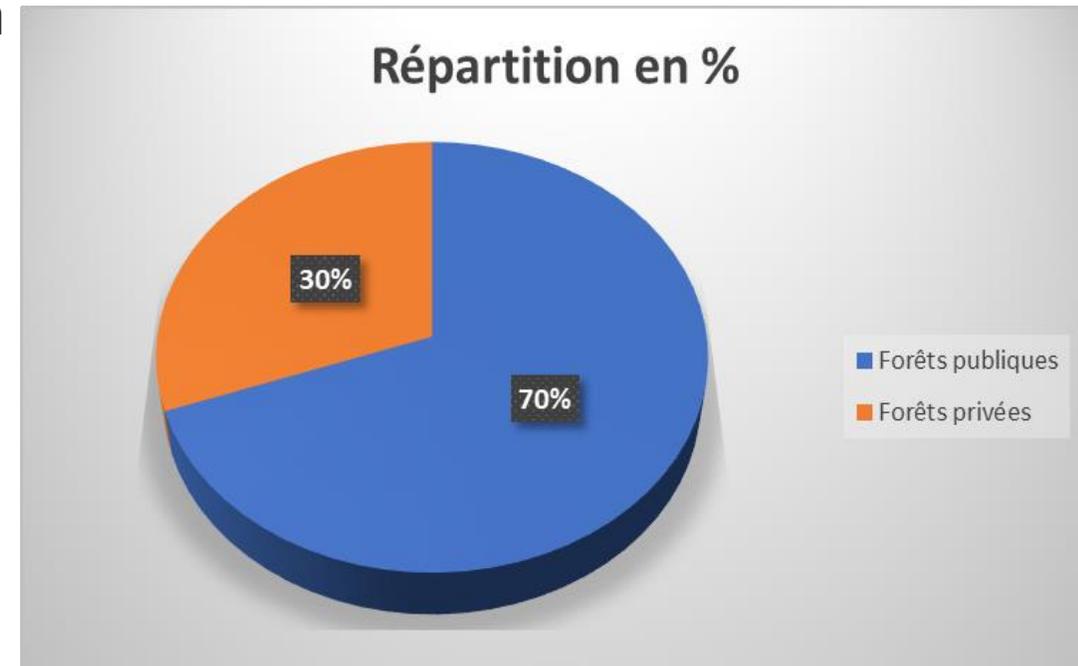
2723.3 ha

Surface de forêts publiques :

1892.8 ha

Surface de forêts privées :

830.5 ha





La corporation forestière fait partie de l'arrondissement forestier 3, qui regroupe l'entier du district de la Gruyère. Celui-ci est divisé en 10 corporations de triage forestier.

La corporation forestière a pour but de faciliter et d'améliorer la gestion des forêts appartenant à chacun de ses membres, ainsi que les propriétaires privés. Depuis sa création, elle fonctionne en gestion commune. Dans ce système, chaque membre reste propriétaire de ses surfaces et participe au frais de fonctionnement de la corporation selon sa surface forestière.

Possibilité totale = volume potentiellement exploitable annuellement, en pratiquant une gestion durable, calculée selon l'accroissement :

16'594 m³ par an

Volume exploité réellement :

13'500 m³ pour la saison 2018/2019

